

DEMANDE DE PRIX

Déneigement des infrastructures municipales pour la saison hivernale 2026-2027

En aucun temps, le présent document ne doit être considéré comme étant un devis d'appel d'offres.

Description

La municipalité de L'Isle-aux-Coudres désire obtenir des prix afin de conclure un ou plusieurs contrats de gré à gré concernant le déneigement pour la saison hivernale 2026-2027 de certaines de ses infrastructures municipales ci-après énumérées et décrites aux **Annexes 1.1 à 1.3**.

La municipalité n'impose pas d'équipement spécifique pour le déneigement de ses infrastructures mais l'entrepreneur devra divulguer l'équipement qu'il projette utiliser pour chacune des infrastructures pour laquelle il dépose un prix, et ce, sur le bordereau correspondant (**Annexes 1.1 à 1.3**). La municipalité se réserve le droit de valider que l'équipement proposé est adéquat.

Chaque prix soumis par infrastructure sera évalué individuellement et non pas comme un tout, laissant le choix aux personnes intéressées de fournir un prix pour le déneigement des infrastructures qui les intéressent.

Sous réserve des particularités relatives à chacune des infrastructures plus amplement décrites aux **Annexes 1.1 à 1.3**, celles-ci devront être déneigées afin qu'elles soient praticables et accessibles en tout temps. Dans tous les cas, l'entrepreneur ne devra en aucun temps négliger ou retarder l'entretien des infrastructures qu'il a sous sa charge notamment mais sans limitation sous prétexte qu'il doit accomplir d'autres obligations. S'il n'y a aucune précipitation mais que la neige est poussée en rafales par le vent, l'entrepreneur devra effectuer les travaux d'entretien requis afin de rendre les infrastructures praticables et accessibles.

L'entrepreneur devra également s'assurer de poser toutes les balises qu'il jugera nécessaires pour l'exécution de son mandat afin d'éviter tout dommage aux équipements municipaux. Il est expressément entendu que l'entrepreneur sera responsable des dommages causés aux infrastructures dont il assure l'entretien hivernal et qui sont causées par lui.

Clause de réserve

Il est expressément entendu que la municipalité ne s'engage pas à contracter exclusivement avec les entrepreneurs offrant les plus bas prix. La municipalité se réserve de plus le privilège de négocier les prix obtenus.

Documents à produire

Pour chacune des infrastructures dont l'entrepreneur a un intérêt à fournir un prix, ce prix devra inclure les taxes (T.P.S. et T.V.Q.), le cas échéant, et être inscrit sur le **bordereau** correspondant (**Annexes 1.1 à 1.3**). Tout bordereau déposé doit être dûment signé par une personne autorisée à cet effet.

De plus, l'entrepreneur devra déposer en même temps que son ou ses prix le formulaire de **déclaration des exigences d'intégrité et déclaration de conformité à la Charte de la langue française (Annexe 1.4)**.

Toute personne qui conclura un contrat avec la municipalité concernant la présente demande de prix devra également produire à la municipalité une preuve de couverture d'**assurance responsabilité civile** d'au moins DEUX MILLIONS DE DOLLARS mentionnant la municipalité à titre d'assurée additionnelle, et ce, dans les dix jours de la conclusion du contrat. L'entrepreneur sera responsable des dommages causés aux infrastructures lors du déneigement et tous les coûts reliés à leur réparation seront à sa charge.

Avant de conclure tout contrat, la municipalité vérifiera que l'entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Au plus tard dix (10) jours suivant l'adjudication du contrat, l'adjudicataire devra fournir à la Municipalité les documents suivants :

- Une copie du certificat d'immatriculation de chaque véhicule qu'il utilisera;
- Une copie du certificat d'assurance de chaque véhicule qu'il utilisera.

Validité des documents déposés

Pour être considérés valides, les documents requis devront être transmis à la municipalité comme suit :

- En personne ou par courrier à l'adresse suivante :

Municipalité de L'Isle-aux-Coudres
1026, chemin des Coudriers
L'Isle-aux-Coudres (Québec) G0A 3J0;

ou

Par courriel à l'adresse suivante : pamelaharvey@municipaliteiac.ca;

- À l'attention de madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière;
- Au plus tard à 16 h, heure locale en vigueur, le 7 octobre 2026.**

Renseignements supplémentaires

Toute question concernant le présent document de demande de prix doit être soumis à la personne dont les coordonnées apparaissent plus bas, soit :

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de L'Isle-aux-Coudres
1026, chemin des Coudriers
L'Isle-aux-Coudres (Québec) G0A 3J0
Courriel : pamelaharvey@municipaliteiac.ca
Téléphone : 418 760-1060



ANNEXE 1.1 – BORDEREAU
HÔTEL DE VILLE

NOM DE L'ENTREPRENEUR : _____**Stationnements avant et arrière de l'hôtel de ville (1026, chemin des Coudriers) :**

Les stationnements avant et arrière de l'hôtel de ville doivent être déneigés et déglacés en tout temps.

L'entrepreneur devra éviter d'accumuler la neige le long des clôtures et des terrains avoisinants et il devra maintenir l'accès jusqu'à l'entrée de la patinoire en transportant la neige à l'arrière de l'hôtel de ville, à l'extérieur du stationnement. Il devra aussi dégager l'accès aux personnes à mobilité réduite situé à l'hôtel de ville situé à l'arrière de cet édifice dont l'entrée se fait via l'accès arrière de la bibliothèque municipale. L'accès au garage de la surfaceuse (zamboni) devra être aussi déneigé, et ce, de manière que celle-ci puisse circuler du garage à la patinoire et vice-versa.

Visite obligatoire des lieux avec un représentant de la municipalité avant le dépôt de la soumission. Le soumissionnaire doit déposer une preuve de sa visite (annexe 1.5) signée par un représentant dûment autorisé de la municipalité.

Prix (incluant les taxes) :

(Prix en lettres)_____
(Prix en chiffres)

Équipement utilisé :

Signataire autorisé_____
Date

ANNEXE 1.2 – BORDEREAU

STATIONNEMENT DE L'ANCIENNE USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE

NOM DE L'ENTREPRENEUR : _____

Stationnement de l'ancienne usine de filtration d'eau potable (1811, chemin des Coudriers) :

Prix (incluant les taxes) : _____
(Prix en lettres) (Prix en chiffres)

Équipement utilisé : _____

Signataire autorisé

Date

ANNEXE 1.3 – BORDEREAU
STATIONNEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

NOM DE L'ENTREPRENEUR : _____

Garage municipal (186, chemin de la Baleine) :

L'entrepreneur doit déneiger tout le devant (incluant l'accès aux deux portes de garage), tout le côté latéral ouest du bâtiment ainsi que le côté latéral est jusqu'à la fontaine.

Prix (incluant les taxes) : _____
(Prix en lettres) (Prix en chiffres)

Équipement utilisé : _____

Signataire autorisé

Date

ANNEXE 1.4 – BORDEREAU**DÉCLARATION DES EXIGENCES D'INTÉGRITÉ ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ À LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE**

DÉCLARATION DES EXIGENCES D'INTÉGRITÉ ET ENGAGEMENT À PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES POUR Y SATISFAIRE PENDANT LA DURÉE DU CONTRAT (Art. 21.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1); *Règlement établissant la formule de la déclaration d'intégrité devant être produite par une entreprise en vue de la réalisation d'un contrat public* (RLRQ, c. C-65.1, r. 7.2.2).

ET

Déclaration de conformité à la Charte de la langue française

Nom de l'entreprise désirant contracter avec la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres :

_____ (ci-après « l'entreprise »)

Je, soussigné(e), _____, représentant dûment autorisé(e) de l'entreprise, déclare :

A (Déclaration d'intégrité) - Avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public, et dont le respect est évalué au regard notamment des éléments prévus aux articles 21.26, 21.26.1 et 21.28 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chapitre C-65.1), et je m'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat à être conclu avec la municipalité, soit le déneigement des infrastructures suivantes : _____

_____;

B (Déclaration de conformité à la Charte de la langue française) - (Veuillez cocher la case s'appliquant à votre entreprise) :

- ☐ L'entreprise est visée et conforme aux dispositions du chapitre V relatif à la francisation des entreprises de la *Charte de la langue française*. Je joins à la présente déclaration, le certificat de francisation en vigueur délivré par l'*Office québécois de la langue française*.
- ☐ L'entreprise est visée aux dispositions du chapitre V relatif à la francisation des entreprises de la *Charte de la langue française* et est actuellement en démarche de francisation auprès de l'*Office québécois de la langue française*. Je joins à la présente déclaration la [pièce justificative](#) selon l'étape à laquelle l'entreprise est rendue dans son processus de francisation.
- ☐ L'entreprise n'est pas visée par les dispositions du chapitre V relatif à la francisation des entreprises de la *Charte de la langue française*. Veuillez indiquer votre nombre d'employés : _____.

Date : _____

Signature : _____

Prénom et nom du signataire autorisé : _____

ANNEXE 1.5 – PREUVE DE VISITE
DÉNEIGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

Je, soussigné(e), _____, représentant(e) dûment autorisé(e) de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres, déclare que j'ai effectué, plus tôt aujourd'hui, une visite du terrain de l'hôtel de ville avec l'entrepreneur _____, concernant le déneigement de l'hôtel de ville pour la saison hivernale 2026-2027.

Signataire autorisé

Date